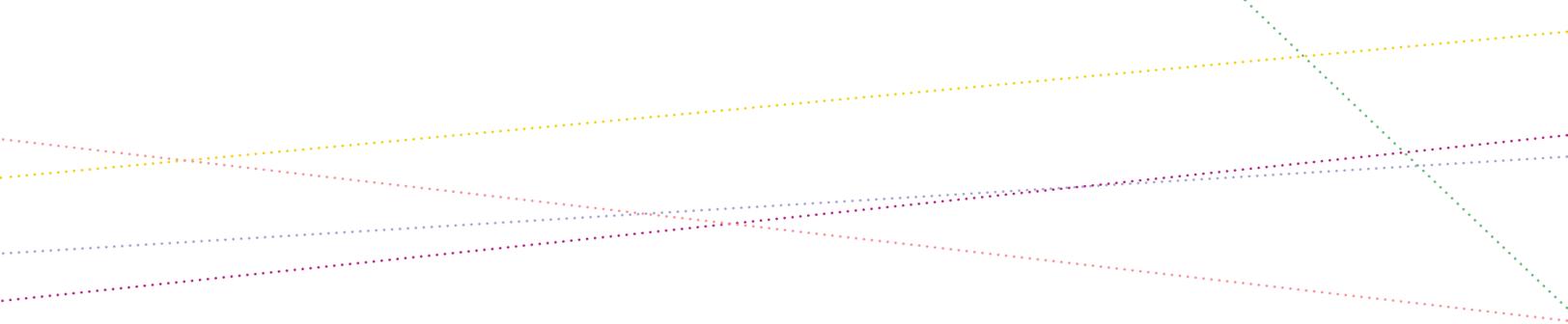


RAPPORT
ANNUEL 08




Les Éleveurs de volailles
du Québec



Sommaire

2	Mission
3	Message du président
4	Conseil d'administration
5	Message du directeur général
6 et 7	Rapport du Comité des éleveurs de dindon
8 à 10	Contingentement
11 à 13	Affaires économiques et programmes
14	Salubrité à la ferme
15	Protection de l'environnement
16	Gestion de l'offre et négociations à l'OMC
18	Équipe québécoise de contrôles des maladies avicoles (ÉQCMA)
20 à 22	Marketing et communications
23	Personnel des ÉVQ
24	Syndicats régionaux
25 à 34	États financiers au 31 décembre 2008
35	Rapport du Comité de vérification

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Mission



LES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ONT POUR MISSION L'ÉTUDE, LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET MORAUX DES QUELQUE 800 ÉLEVEURS DE POULET ET DE DINDON DU QUÉBEC. ILS PEUVENT AGIR SUR LES PLANS LOCAL, RÉGIONAL, PROVINCIAL ET INTERNATIONAL CONCERNANT LES QUESTIONS QUI LES PRÉOCCUPENT. **LES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC FAVORISENT ET STIMULENT LA MOBILISATION ET LA PARTICIPATION DE LEURS MEMBRES TOUT EN LES CONSULTANT ET EN LES INFORMANT.** ILS DÉVELOPPENT ET RENFORCENT LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE DES POULETS ET DES DINDONS PRODUITS AU QUÉBEC, EN METTANT EN PLACE DES SERVICES GARANTISSANT LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DU PLAN CONJOINT ET DES AUTRES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ.

Message du président

Rétroactivement, nous sommes toujours surpris du nombre d'événements survenus en douze mois. L'année 2008 nous laisse sur cette même impression qui, tout compte fait, est bien fondée.

D'abord, les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une année toute en soubresauts : en juillet, une rencontre ministérielle s'étant presque conclue sur une entente fortement préjudiciable pour notre système de gestion de l'offre, l'éclatement des crises alimentaire et économique et, pour couronner le tout, une fin d'année haute en émotion engendrée à nouveau par le spectre d'une rencontre ministérielle à l'OMC.

La crise économique mondiale a malheureusement occulté la crise alimentaire, toujours bien réelle. D'ailleurs, les grands de Genève souhaitent profiter de ce momentum pour clore en 2009 le cycle de Doha. Mais je persiste et signe, les produits agricoles ne peuvent être considérés au même titre que les autres biens de consommation. Pour éviter de devenir vulnérable sur la question du coût et de la disponibilité des aliments, chaque pays doit être en mesure de définir ses propres politiques agricoles et alimentaires. À ce sujet, notre système de gestion de l'offre permet de fournir aux consommateurs des produits caractérisés par la stabilité de leurs prix, de leur disponibilité et de leur variété, et ce, sans sacrifier les revenus des producteurs. La gestion de l'offre constitue une application concrète de la souveraineté alimentaire.

À preuve que nos mécanismes de commercialisation fonctionnent efficacement, nous avons maintenu nos parts de marché pour le poulet et le dindon en 2008 malgré la forte hausse des coûts de l'alimentation du bétail. Dans les circonstances, nous avons opté pour une approche de croissance conservatrice. L'objectif était de continuer à approvisionner les marchés tout en permettant à l'industrie de récupérer l'augmentation des prix aux producteurs et de dégager des marges suffisantes.

Historiquement par ailleurs, les marchés de la volaille n'ont que très peu ou pas souffert des périodes de ralentissement économique. Cette stabilité nous permet de continuer à développer de nouveaux secteurs d'activité en fonction des enjeux de l'heure. Entre autres choses, nous sommes en mesure d'encourager l'émergence de produits de créneau tout en protégeant les marchés déjà en place. À ce titre, le plan de protection de la race patrimoniale Chantecler présenté en 2008 au ministre québécois de l'Agriculture, M. Laurent Lessard, constitue un exemple concret des efforts que nous déployons pour répondre à la fois aux besoins des promoteurs de ces marchés de niche et aux attentes des consommateurs québécois.

En 2008, nous avons aussi consolidé nos contacts politiques aux niveaux fédéral et provincial. Le cadre des deux récentes élections ainsi que l'ensemble de nos représentations nous ont permis d'interpeller les élus des divers paliers de gouvernement à propos de nos attentes et de nos besoins en tant qu'éleveurs de volailles. Au plan provincial, les dossiers de l'environnement et du contrôle des maladies avicoles, par l'entremise de l'Équipe québécoise de contrôles des maladies avicoles (ÉQCMA), ont été au cœur des discussions. Au fédéral, c'est prioritairement le dossier de l'OMC qui a été à l'ordre du jour. Les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ), par la voix des organisations sous gestion de l'offre du Québec et du Canada, ont multiplié les pressions pour que le Canada respecte la motion unanime de la Chambre des communes de novembre 2005 à l'effet de maintenir intacte la gestion de l'offre. Il est



clair que l'année 2009 en sera une autre de mobilisation, car la menace demeure à Genève tant et aussi longtemps que plane la signature d'une entente qui changerait les modalités du commerce international des produits agricoles sensibles.

Dans un autre ordre d'idées, 2008 a connu l'amorce d'un vaste exercice de planification stratégique au sein de notre organisation, dont le but principal est d'établir des orientations assorties d'un plan d'action pour 2009-2011. Ce plan stratégique, nous le faisons pour vous et pour votre organisation et je suis convaincu qu'il viendra renforcer notre cohésion et notre leadership au sein des secteurs avicoles québécois et canadien.

« Pour éviter de devenir vulnérable sur la question du coût et de la disponibilité des aliments, chaque pays doit être en mesure de définir ses propres politiques agricoles et alimentaires. »

Je terminerai avec des remerciements d'usage bien sentis. D'abord, je tiens à souligner le travail de l'ensemble des administrateurs et des membres des divers comités de travail des ÉVQ. Grâce à votre engagement, les productions de poulet et de dindon ne cessent de progresser. Merci également à tout le personnel des ÉVQ pour son grand professionnalisme et, bien entendu, je salue tous les éleveurs de volailles pour la passion qu'ils manifestent envers leur métier. C'est le moteur des avancées que nous réalisons au quotidien.

Le président,

Martin Dufresne
Martin Dufresne

Conseil d'administration

Les membres

Les Éleveurs de volailles du Québec regroupent les éleveurs de poulet et de dindon, détenteurs de quota de production. Chacun de ces éleveurs fait partie d'un syndicat régional. En tout, il existe onze syndicats régionaux d'éleveurs de volailles au Québec.

Les dirigeants

Élus à tous les ans dans chacune de leur région respective, les onze présidents régionaux forment le conseil d'administration. Entre eux, ils élisent un président, deux vice-présidents et deux membres qui formeront le comité exécutif.

Le Conseil d'administration décide des orientations à donner sur les politiques, la réglementation et les questions qui concernent les Éleveurs de volailles du Québec. De son côté, le Comité exécutif voit aux affaires courantes et s'assure que les suites aux décisions du conseil d'administration sont données.

Les comités

Les élus participent à plusieurs comités qui contribuent au mandat des Éleveurs de volailles du Québec afin de répondre à des enjeux plus spécifiques concernant la production avicole.



_ **Martin Dufresne**, président, Lanaudière _ **Jean-Paul Bouchard**, 1^{er} vice-président, Québec _ **Yves Campeau**, 2^e vice-président, Saint-Jean–Valleyfield
_ **Nil Béland**, Outaouais–Laurentides _ **Léon Gagnon**, membre du Comité exécutif, Mauricie _ **Carole Girard**, membre du Comité exécutif, Saguenay–Lac-Saint-Jean
_ **Normand Teasdale**, Montérégie-Est _ **René St-Pierre**, Centre-du-Québec _ **Jo Anne Cyr**, Estrie
_ **Magella Pépin**, Beauce _ **Denis Charrois**, Côte-du-Sud

Message du directeur général

C'est avec le plus grand plaisir que nous vous présentons ce rapport annuel. Nous avons, d'une part, rehaussé sa présentation graphique et, d'autre part, restructuré le contenu de façon à refléter le plus fidèlement possible toutes les activités menées au cours de la dernière année. Nous vous invitons à en prendre connaissance et nous vous souhaitons une bonne lecture.

En tant que directeur général, je voudrais dans un premier temps faire un survol des principaux changements organisationnels effectués en 2008. En premier lieu, les services du marketing et des communications ont été fusionnés afin de mieux profiter des synergies entre ces directions. Toujours afin d'améliorer la productivité et l'efficacité de nos services, nous avons aussi procédé à une refonte complète du service informatique, intégrant notamment les programmes de gestion des quotas. Ainsi, les éleveurs auront bientôt directement accès à leur dossier par Intranet. L'idée derrière nos interventions est évidemment l'obtention de meilleurs résultats, malgré un nombre croissant de dossiers à traiter.

Plusieurs dossiers de fond se sont aussi retrouvés sur nos tables de travail au cours des derniers mois. D'abord, l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA) a poursuivi ses travaux avec autant d'intensité qu'à ses débuts. En juin dernier, avait lieu la toute première simulation « terrain » en temps réel qui est venue renforcer notre capacité d'intervention en situation d'urgence. En devenant sous peu une entité juridique indépendante et forte de l'engagement des partenaires ainsi que, espérons-nous, de l'État, l'ÉQCMA continuera d'être vigilante et active afin de protéger le patrimoine avicole québécois advenant l'émergence d'une maladie aviaire grave.

Du côté de la salubrité à la ferme, les éleveurs de poulet et de dindon du Québec ont progressé en ce qui a trait à la certification PASAF en 2008. Près de 90 % des fermes ont maintenant adhéré au programme et nous avons mis des mesures en place afin d'atteindre les 100 % au cours de 2009.

« L'idée derrière nos interventions est évidemment l'obtention de meilleurs résultats, malgré un nombre croissant de dossiers à traiter. »

Un autre important dossier est celui des amas au champ. D'études en projets pilotes, nous commençons enfin à voir la lumière au bout du tunnel, une décennie plus tard. À l'automne 2008, les résultats des travaux de plusieurs groupes de travail sur les amas au champ ont notamment servi à la mise à jour du projet de *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui doit être publiée en 2009.

En ce qui touche le poulet sans antibiotiques, les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) ont opté pour une approche « par étape ». Un comité élargi de l'industrie a vu le jour et amorcé une évaluation de tous les tenants et aboutissants de ce mode de production. Bien sûr, ce dossier complexe sera traité de façon à maintenir la productivité des fermes sans jamais sacrifier la qualité du produit.



Pour ce qui est de la négociation de notre convention de mise en marché, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2008 et, d'un commun accord entre les trois parties impliquées, il a été convenu de demander à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de nommer un conciliateur en septembre dernier. Depuis, les discussions ont permis d'accroître les points de convergence entre les intervenants.

Finalement, l'année 2008 se sera terminée sur une note positive pour le marché du poulet, en dépit de la hausse sans précédent du coût des aliments destinés au bétail. Pour le dindon, plusieurs réalisations ont vu le jour grâce au *Plan de commercialisation* auquel sont associés nos partenaires de la transformation. Cette concertation permet l'harmonisation des stratégies de mise en marché en vue d'atteindre les objectifs visés au niveau de la consommation.

Chaque rapport annuel nous amène à faire un bilan. Ce faisant, il devient de plus en plus évident que le Québec occupe une place de choix dans l'aviculture canadienne et que les éleveurs de volailles québécois sont en excellente posture pour affronter l'avenir. Ces belles perspectives dépendent toutefois du résultat des négociations à l'OMC, dont les bases actuelles demeurent incompatibles avec le maintien des productions sous gestion de l'offre au Québec et au Canada. C'est pourquoi le dossier de l'OMC continuera de solliciter nos ressources humaines et financières en 2009.

Sur ce, je voudrais conclure en remerciant les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils portent aux ressources humaines de leur organisation. Je tiens d'ailleurs à dire chapeau à tous mes collègues pour l'excellent travail effectué au cours de la dernière année.

Le directeur général,

Pierre Fréchette

Rapport du Comité des éleveurs de dindon

Le Comité des éleveurs de dindon du Québec voit au bon cheminement des divers dossiers touchant directement et indirectement la mise en marché du dindon dans la province. Ainsi, les membres du comité traitent de questions relatives, entre autres, à l'allocation, au commerce international, à la salubrité, à l'environnement, à la commercialisation et à l'exportation.

Le besoin d'affermir notre position concurrentielle

Profitant de l'entente conclue entre le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur la répartition de l'augmentation de l'allocation dans l'est du pays, les éleveurs québécois ont pu participer à la croissance de l'industrie canadienne.

Mais la politique nationale et l'entente de l'est du pays ne constituent pas une garantie après 2010. Il demeure ainsi indispensable, dans une perspective de croissance à long terme, que l'ensemble de la filière du dindon du Québec confirme son leadership, et ce, en misant sur sa créativité et son dynamisme. Il appartient donc aux éleveurs québécois de continuer à utiliser toutes les ressources disponibles pour atteindre cette fin. Ils doivent notamment poursuivre leurs efforts pour développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

Nous avons travaillé ferme au cours des dernières années pour établir une collaboration étroite avec nos partenaires de la transformation, en vue d'harmoniser nos stratégies et de les adapter au contexte et aux perspectives d'avenir.

L'entente de trois ans qui nous liait à Exceldor et à Olymel dans le cadre du *Plan de commercialisation du dindon* est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Cette entente a permis certaines réalisations. En voici quelques-unes :

- Exceldor peut maintenant offrir une gamme de quatre nouveaux produits de dindon, dont les ventes s'avèrent stables.
- L'information disponible indique que la consommation de dindon au Québec a augmenté en 2008.
- Selon la maison de sondage Ipsos Reid, les ventes au détail au Québec ont bondi de 10 % en 2008.
- L'achalandage du site Internet du dindon du Québec a connu en 2008 un accroissement marqué, ce qui démontre l'intérêt grandissant des consommateurs à l'égard du dindon.
- Olymel a fait des percées dans le secteur HRI avec quelques nouveautés dans les produits surtransformés.

Toutes ces réalisations n'auraient pu voir le jour sans l'appui du *Plan de commercialisation*. Nous avons géré le budget du Plan de manière responsable, prudente et judicieuse, ce qui permet de lui assurer une excellente santé financière. Nous avons investi dans les programmes les plus prometteurs.



Il nous faudra poursuivre dans ce sens et intensifier nos relations avec nos partenaires, tout en gardant comme priorité l'essor de notre production, qui doit protéger ses acquis et renforcer sa position concurrentielle. Pour ce faire, tout nouveau projet d'entente avec l'industrie devra d'abord valoriser l'initiative et l'atteinte de résultats concrets. Le Plan devra bonifier la performance et non seulement l'effort.

En conclusion à ce point, il est important de mentionner que, bien que la consommation de dindon ait connu une forte croissance au Québec, il sera nécessaire de réduire les allocations en 2009 étant donné la croissance exceptionnelle de la production canadienne en 2008.

De bonnes pratiques de salubrité

Soucieux de préserver la santé de leurs volailles et de confirmer la salubrité de leurs fermes et des produits de dindon, les éleveurs du Québec ont entamé en 2007 le processus de certification PSAF (*Programme de salubrité des aliments à la ferme*) qui a été développé spécifiquement pour leur production.

L'intérêt démontré en 2008 par les éleveurs de dindon du Québec à l'égard du PSAF est sans équivoque. Au début 2009, 81 % des éleveurs de dindon ont été audités à la ferme. De l'ensemble des éleveurs, 25 % ont déjà été certifiés en vertu du PSAF. On s'attend à ce que la plupart des fermes de dindon obtiennent leur certification au cours de 2009.

_ Cameron Lavallée, délégué à l'OCCD, Québec _ Martin Dufresne, président, Lanaudière _ Laurent Mercier Jr, Lanaudière
_ Léon Gagnon, Mauricie _ Michaël Boulay, Montérégie-Est _ Rosaire Provost, Montérégie-Est
_ Guy Jutras, Centre-du-Québec

Les négociations à l'OMC achoppent, mais le risque demeure

L'année 2008 aura été le théâtre d'intenses négociations à l'OMC, relatives à diverses questions préoccupantes, dont les modalités sur l'agriculture et des produits non agricoles. Le tout s'est soldé fort heureusement par l'impossibilité d'en venir à un consensus étant donné l'opposition de plusieurs intervenants, dont celle des gouvernements canadien et québécois.

L'intervention des éleveurs de dindon québécois est venue efficacement appuyer ce mouvement d'opposition. Nous remercions les éleveurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour inciter les députés à relayer leur message au premier ministre Harper. Leur collaboration a été très précieuse pour la défense de la gestion de l'offre et la survie de notre industrie.

Les débats à l'OMC demeurent néanmoins très préoccupants et il est clair qu'il nous faudra encore affirmer notre position. Nous allons donc continuer d'œuvrer au sein du GO5 et poursuivre nos pressions auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils défendent notre système de mise en marché. La menace envers la gestion de l'offre est toujours présente, car la plus récente proposition sur les modalités servira de base à la reprise des négociations à l'OMC. Une rencontre ministérielle est à prévoir en 2009.

Une importante contribution

L'année 2008 aura donc été féconde en termes de réalisations. Il faut toutefois préciser que la conduite fructueuse des différents dossiers, aux enjeux souvent déterminants pour l'avenir de notre élevage, n'aurait pu être assurée sans la précieuse contribution des membres des comités des Éleveurs de dindon, des Éleveurs de volailles du Québec et de l'Office canadien de commercialisation du dindon. Il faut également signaler l'appui indispensable fourni par les équipes de professionnels et de permanents relevant de chacun de ces regroupements ou organismes. Nous remercions donc tous ces intervenants.

La table est maintenant mise pour une année 2009 toute aussi prometteuse en termes de défis.



Contingentement

Planification – organisation

Le Service du contingentement des Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) a pour mission d'administrer et de faire respecter les *Règlements* et les *Conventions de mise en marché du poulet et du dindon au Québec*. L'administration quotidienne de ces règles est assurée par un personnel conscient de l'importance d'une gestion équitable et rigoureuse dans l'intérêt de l'ensemble des éleveurs et de la profession.

En 2008, nous avons entrepris la refonte complète de nos systèmes informatiques. Cette opération était rendue nécessaire étant donné la désuétude des langages informatiques utilisés et l'obligation de faire évoluer les outils administratifs.

Réglementations – conventions

Le Comité de réglementation du poulet a tenu plusieurs rencontres pour analyser différents aspects de la réglementation soulevés par les syndicats et fournir des recommandations au conseil d'administration. Même si aucune modification réglementaire n'a découlé de ces travaux, ces derniers ont permis au conseil d'administration de prendre position sur des points précis. Cependant, sur certains sujets de fond, comme le maximum de détention de quota ou la notion de famille immédiate, le Comité n'a pu proposer une orientation au conseil et a plutôt suggéré que les sujets soient préalablement examinés en session de planification stratégique.

Les ÉVQ ont signé avec la Financière agricole du Québec un protocole d'entente qui prévoit la communication des cas d'éleveurs en défaut sur certains aspects précis de la réglementation. Ce protocole fait suite à une demande expresse de la Confédération de l'UPA de disposer d'un moyen coercitif pour l'application des règlements.

La *Convention de mise en marché du poulet au Québec* est échue depuis le 31 décembre 2007. Elle continue de s'appliquer tant qu'une nouvelle convention n'a pas été conclue et homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. À cet effet, les négociations débutées en décembre 2007 ont donné lieu à plusieurs rencontres en 2008. Même si des progrès ont été réalisés, les trois parties à la *Convention* ont convenu, en septembre dernier, de demander à la Régie de nommer un conciliateur.

Aucune modification n'a été apportée en 2008 au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* ainsi qu'à la *Convention de mise en marché du dindon*. Par ailleurs, l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) est à réécrire l'ensemble de sa réglementation pour l'adapter au nouveau modèle d'attribution des allocations, basé sur l'identification d'un volume de dindons entiers et d'un volume pour le dindon surtransformé. Les ÉVQ participent activement à l'élaboration de ces règlements.

Par ailleurs, le Comité des éleveurs de dindon a autorisé, lors du calcul du pourcentage d'utilisation de l'année 2008-2009, la conversion de 10 137 m² de quota de dindon léger en quota de dindon lourd dans le but de rétablir progressivement l'équilibre du ratio kilogramme au mètre carré des deux productions.

En 2008, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu quelques audiences pour arbitrer des litiges issus de la mise en application de la sentence arbitrale. À titre de partie intéressée, les Éleveurs de volailles du Québec ont participé à toutes ces audiences pour s'assurer que l'intérêt des éleveurs y était représenté. Certaines décisions en regard de ces litiges ont été rendues par la Régie en 2008 alors que d'autres connaîtront un dénouement en 2009.

Nombre de titulaires de quota, éleveurs au 31 décembre 2008

Poulet et dindon

Au 31 décembre 2008, la répartition des 850 éleveurs, titulaires de quota se lit comme suit :

- 786 titulaires de quota de poulet;
- 137 titulaires de quota de dindon;
- 73 titulaires de quota produisant à la fois du poulet et du dindon.



Relève avicole 2008

Les ÉVQ constituent une réserve de quotas destinée aux personnes faisant partie de la relève avicole. Ils y versent, à la fin de chaque année, 5 % de l'augmentation moyenne des allocations attribuées au Québec par Les Producteurs de poulet du Canada au cours des cinq ans précédant l'année de distribution.

En 2008, le nombre de candidats admissibles s'élevait à 82.

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - POULET

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2008			
	2008	2007	2008 m ²	2007 m ²	NBRE	ACHATS m ²	NBRE	VENTES m ²
01 Outaouais–Laurentides	30	29	99 144	98 550	4	2 811	3	2 249
02 Lanaudière	155	149	484 256	489 333	44	16 278	62	21 739
03 Mauricie	50	49	178 507	178 689	2	700	5	1 010
04 Québec	60	59	212 035	212 291	5	760	3	1 074
05 Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	5	28 110	28 110	0	0	0	0
06 Saint-Jean–Valleyfield	14	13	50 756	50 698	0	0	0	0
07 Montérégie-Est	251	238	685 578	673 393	63	37 122	45	33 714
08 Centre-du-Québec	96	96	302 430	308 851	13	5 250	13	3 749
09 Estrie	15	13	22 916	22 616	3	700	1	400
10 Beauce	88	87	204 145	203 861	8	8 538	10	8 224
11 Côte-du-Sud	22	22	73 006	72 983	1	100	1	100
TOTAL	786	760	2 340 883	2 339 375	143	72 259	143	72 259

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - DINDON

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2008			
	2008	2007	2008 m ²	2007 m ²	NBRE	ACHATS m ²	NBRE	VENTES m ²
01 Outaouais–Laurentides	3	3	1 200	1 200	0	0	0	0
02 Lanaudière	20	18	74 302	65 102	5	9 800	2	600
03 Mauricie	7	7	24 894	25 444	0	0	1	550
04 Québec	25	25	93 722	95 417	2	3 120	7	4 815
05 Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Saint-Jean–Valleyfield	2	2	4 355	5 153	0	0	2	798
07 Montérégie-Est	56	55	355 200	361 132	16	23 489	16	29 421
08 Centre-du-Québec	7	8	26 723	28 943	1	500	2	2 720
09 Estrie	1	1	1 600	1 300	1	300	0	0
10 Beauce	15	14	39 774	38 079	19	10 404	14	8 709
11 Côte-du-Sud	1	1	1 312	1 312	0	0	0	0
TOTAL	137	134	623 082	623 082	44	47 613	44	47 613

Contingentement



Vérifications, inspections, enquêtes

Le travail d'inspection, de vérification et d'enquête est un rouage important de l'ensemble du système de gestion de la production avicole au Québec. Les ressources affectées à ces fonctions ont continué d'arpenter le territoire afin d'assurer le respect de la réglementation. La majorité des éleveurs ont été visités.

Au cours de la dernière année, 491 éleveurs sans quota ont été visités et 50 étaient hors normes. De ce nombre, 38 ont reçu un avertissement, 5 ont acquiescé à des procédures allégées alors que 7 ont été référés à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'obtention d'une ordonnance leur interdisant de produire.

Conformément à la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet au Québec*, les activités de vérification auprès des acheteurs et des abattoirs ont été réalisées par une firme externe de vérificateurs.

Notre objectif est d'encadrer la production de façon à maintenir l'équilibre de la mise en marché québécoise tout en freinant l'expansion d'activités illégales susceptibles de rompre cet équilibre.

En s'assurant que les règlements et les conventions sont respectés, les Éleveurs de volailles du Québec voient ainsi à la bonne marche du *Plan conjoint* et protègent les intérêts de l'ensemble des éleveurs.

Affaires économiques et programmes

Le Service des affaires économiques et des programmes fait le suivi des marchés de la volaille. De plus, il s'occupe des dossiers relatifs à l'environnement et à divers programmes qui régissent la mise en marché du poulet et du dindon au Québec.

À l'aide de certains indicateurs économiques, nous avons dressé un bilan de l'évolution des marchés du poulet et du dindon en 2008.

Poulet

- La production totale au Québec a augmenté de 3,3 % par rapport à 2007.
- La production domestique a présenté une croissance de 1,5 % alors que la production pour expansion de marché a augmenté de 31 %, toujours comparativement à 2007.
- La production totale canadienne a augmenté de 1,3 %.
- Sur une base mensuelle, les inventaires canadiens ont été supérieurs à ceux de la moyenne des cinq dernières années tout au long de l'année 2008.
- Le prix annuel moyen à l'éleveur a été supérieur à celui de 2007 (pour la catégorie de référence).

La performance de la production domestique a connu de légères fluctuations au cours de l'année 2008.

- La production cumulative des périodes A-82 à A-88 a atteint une performance égale à 100,1 %.
- La plus haute performance a eu lieu en A-82 avec 101,0 % et la plus basse en A-88 avec 98,7 %.

Dindon

La production de dindon (incluant la production de reproducteurs) a, quant à elle, augmenté de 6,8 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 comparativement à la même période en 2007.

Les inventaires canadiens ont suivi la moyenne des cinq dernières années en début d'année pour ensuite se situer au-dessus de la moyenne à partir de mai jusqu'à la fin de 2008.

Allocation et production de poulet au Québec, 2008

Au cours des 56 semaines comprises entre les périodes A-82 et A-88, le Québec a produit pour le marché domestique 274,89 millions de kilogrammes de poulet éviscéré, alors que l'allocation domestique s'établissait à 274,71 millions de kilogrammes. Cela correspond à une performance de 100,1 % pour la production de l'allocation domestique.

Pendant les mêmes périodes, la production à l'exportation du Québec a atteint 22,9 millions de kilogrammes, ce qui correspond à 7,7 % de la production totale de la province.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, le Québec a réalisé une production totale de 281,9 millions de kilogrammes de poulet. Cette production est supérieure de 3,2 % à la production réalisée en 2007.

PERFORMANCES DE PRODUCTION (MILLIONS DE KILOGRAMMES, POULET ÉVISCÉRÉ)

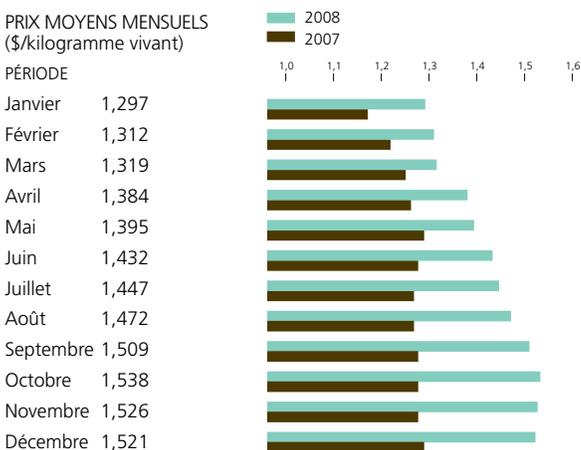
PÉRIODE	PRODUCTION		ALLOCATION		PERFORMANCE
	TOTAL	EXPORTATION	DOMESTIQUE	DOMESTIQUE	
A-82 (du 9 déc. 07 au 2 fév. 08)	41,63	3,38	38,26	37,90	101,0 %
A-83	42,40	3,20	39,20	39,04	100,4 %
A-84	44,49	3,34	41,14	41,17	99,9 %
A-85	44,47	3,08	41,40	41,39	100,0 %
A-86	43,01	3,12	39,88	40,02	99,7 %
A-87	42,06	3,52	38,53	38,23	100,8 %
A-88 (du 9 nov. 08 au 3 janv. 09)	39,71	3,22	36,48	36,97	98,7 %
Total	297,76	22,87	274,89	274,71	100,1 %

Affaires économiques et programmes

Moyenne mensuelle des prix payés aux éleveurs de poulet du Québec, 2007-2008

Le prix moyen obtenu par les éleveurs pour toute l'année 2008 fut de 1,429 \$/kg comparativement à 1,262 \$/kg pour 2007. L'évolution du prix reflète la tendance des coûts des intrants alimentaires.

La méthode ontarienne d'établissement des prix aux éleveurs, telle qu'utilisée en 2008, a permis de réduire les délais d'ajustement entre le coût des intrants et les prix établis à chaque période.



Catégorie de référence: 2,15 à 2,45 kilogrammes

Variation des inventaires de poulet au Québec, 2007-2008

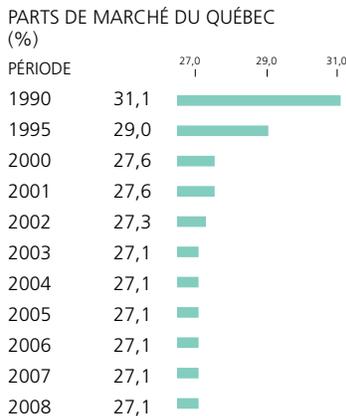
Les inventaires de poulet de 2008 ont été supérieurs à ceux de 2007 durant toute l'année. Au 31 décembre dernier, les inventaires de poulet du Québec représentaient 10,5 millions de kilogrammes, soit en hausse de 13 % par rapport à ceux du début de l'année.

À la fin de l'année 2008, les inventaires canadiens de poulet s'élevaient à 36,7 millions de kilogrammes alors que la moyenne des cinq dernières années à la même date se situait à 32 millions de kilogrammes.



Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du poulet, 1990-2008

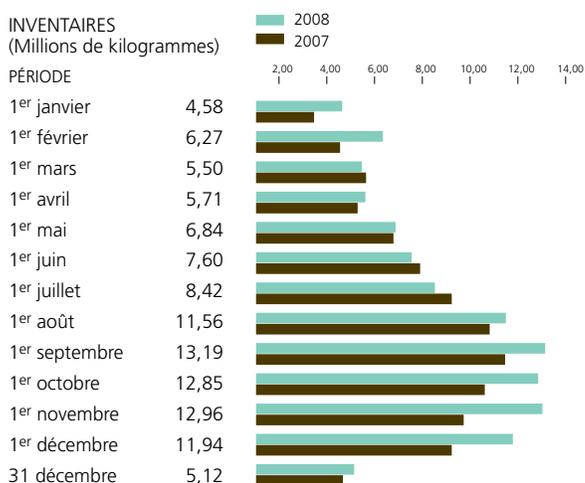
En 2008, la part de marché du Québec a représenté en moyenne 27,1 % de l'allocation domestique canadienne totale. Cette part est demeurée constante depuis 2003.



Variation des inventaires de dindon au Québec, 2007-2008

Les inventaires de dindon au Québec sont passés de 4,6 millions de kilogrammes au 1^{er} janvier 2008 à 5,1 millions de kilogrammes au 31 décembre. Les inventaires au 31 décembre se comparent à une moyenne de 3,7 millions de kilogrammes pour les cinq dernières années.

À la fin de l'année, les inventaires canadiens s'élevaient à 22,3 millions de kilogrammes, comparativement à une moyenne de 13,7 millions de kilogrammes pour les cinq dernières années.



Variation annuelle des prix payés aux éleveurs de dindon du Québec, 2008

Depuis 2005, les prix du dindon sont calculés selon une formule qui tient compte de la fluctuation du prix des intrants.

En raison de la fluctuation du prix des intrants, les prix aux éleveurs du Québec ont augmenté de 0,125\$/kg pour le dindon à griller ainsi que pour la femelle lourde à griller, de 0,115\$/kg pour la femelle lourde et de 0,115\$/kg pour le mâle. Les prix aux éleveurs ont présenté la même croissance en Ontario.

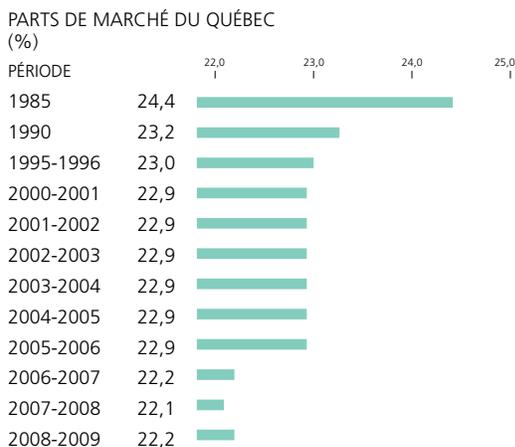
MOIS	À GRILLER		FEMELLE LOURDE		MÂLE
	Femelle	Mâle	À griller	Lourde	
31 déc. 07	1,650	1,615	1,615	1,595	1,740
7 juillet 08	1,800	1,765	1,765	1,735	1,845
29 déc. 08	1,775	1,740	1,740	1,710	1,855
Croissance des prix					
Québec	0,125	0,125	0,125	0,115	0,115
Ontario	0,125	0,125	nd	0,115	0,115

Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du dindon, 1985-2009

La part de marché sur l'allocation commerciale, incluant les allocations conditionnelles et de surtransformation supplémentaires, détenue par le Québec est revenue à 22,2% de l'allocation canadienne. L'allocation commerciale de 2008-2009 a été établie à 150,8 millions de kilogrammes au Canada et à 33,5 millions de kilogrammes au Québec.

La nouvelle politique d'allocation de l'OCCD permet aux provinces de demander des volumes additionnels par l'entremise des allocations de surtransformation supplémentaire. Ces volumes sont demandés par les abattoirs et sont traités au niveau régional, soit l'est et l'ouest du Canada.

Grâce à une entente des provinces de l'est du Canada (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), le Québec peut récupérer l'équivalent de sa part de marché lors de demandes d'allocation supplémentaire, peu importe laquelle de ces quatre provinces en fait la demande. Ainsi, le Québec peut augmenter sa production et conserver sa part de marché dans l'est du Canada. Cette entente entre les provinces de l'est prendra fin en 2011.



Salubrité à la ferme

Des progrès marquants

Afin de répondre aux attentes des transformateurs et de préserver nos parts de marché au niveau canadien, les éleveurs de poulet et de dindon du Québec ont remarquablement progressé en ce qui a trait à la certification PASAF de leurs fermes en 2008.

Le poulet

Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme (PASAF)

Au début 2009, 86 % des éleveurs de poulet ont été audités à la ferme et 58 % de l'ensemble des éleveurs ont été certifiés PASAF.

En 2008, dans le but d'uniformiser entre les provinces canadiennes l'interprétation des exigences du PASAF à la ferme, Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont produit un guide à l'intention des auditeurs. De plus, des audits internes (auditeur audité par les PPC) et des audits témoins (auditeur audité par un autre auditeur) aident à l'uniformité du processus des audits à la ferme.

C'est en février 2009 qu'ont débuté les audits annuels du PASAF. Afin de maintenir la certification sur les fermes, un audit sera effectué annuellement vers la date de certification initiale. Un type d'audit sera attribué au hasard en 2009, soit un audit partiel, un audit par évaluation de dossiers ou un audit par auto-déclaration. Les éleveurs recevront une lettre de Gestion Qualiterra environ un mois avant l'audit annuel indiquant le type d'audit et la procédure à suivre. Pour l'année 2009, le coût de l'audit annuel sera défrayé par les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ).

Programme de soins aux animaux (PSA)

L'implantation du *Programme de soins aux animaux* est presque terminée chez les éleveurs de dindon et presque la moitié des fermes sont déjà certifiées. Le manuel du PSA poulet est maintenant disponible. Les éleveurs peuvent implanter de façon proactive le PSA poulet en 2009, mais ce programme ne sera pas implanté officiellement sur les fermes du Québec avant l'année 2010.

Le dindon

Programme de la salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et Programme de soins des troupeaux (PST)

Au début 2009, 81 % des éleveurs de dindon ont été audités à la ferme. De l'ensemble des éleveurs, 26 % et 51 % ont déjà été certifiés respectivement pour le PSAF et le PST. Les audits annuels commenceront ultérieurement chez les éleveurs de dindon puisque ces deux programmes ont été mis en place après le PASAF poulet.

Plusieurs éleveurs qui produisent à la fois du poulet et du dindon sont en attente de certification, car une exigence du PSAF dindon demande le retrait de la litière de poulet du poulailler avant le transfert des dindons. À cet effet, un projet de recherche mené par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal vise à vérifier si le changement de litière est vraiment justifié du point de vue de la santé des dindons, des performances zootechniques et des patrons d'antibiorésistance des bactéries de la litière. Les résultats de ce projet de recherche sont attendus pour la fin 2009.

Pour tous les éleveurs non audités

Plan incitatif

La gratuité de l'audit initial à la ferme a pris fin le 31 décembre 2008. Jusqu'au 31 mai 2009, le coût d'un audit initial est en moyenne de 700 \$. Après le 31 mai 2009, le coût de l'audit passera à 1 500 \$ et la certification PASAF sera obligatoire au 31 décembre 2009. Les ÉVQ prévoient appliquer des mesures réglementaires aux titulaires de quotas de poulet et de dindon qui ne seront pas certifiés à compter du 1^{er} mai 2010.



Protection de l'environnement

Amas au champ, la lumière au bout du tunnel

Les Éleveurs de volailles du Québec ont demandé par résolution lors de leur assemblée générale annuelle de 2008 de permettre la pratique de l'entreposage du fumier en amas au champ pour toute entreprise de volailles et à ses receveurs (sans distinction de taille et sans égard à la date d'établissement de l'exploitation ou du site). Sur ce sujet précis, l'année 2008 a connu l'aboutissement de divers travaux.

Projet de suivi spécifique sur les amas au champ

De 2006 à 2008, un projet de suivi spécifique sur les amas au champ piloté par la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), conjointement avec des fédérations spécialisées de l'UPA (volailles, ovins et œufs) s'est déroulé sur 33 entreprises dont 10 éleveurs de volailles.

RÉSULTATS OBTENUS

Voici les principaux résultats obtenus au cours des deux années d'observation des différents types d'amas :

- En 2006-2007, sur 66 amas (245 visites d'observation), seul un amas avait occasionné des écoulements au cours d'eau.
- En 2007-2008, sur 34 amas (61 visites d'observation), aucun écoulement ne s'était rendu à la bande riveraine; conséquemment, aucun amas n'a présenté d'écoulement au cours d'eau.

Les recommandations du responsable du projet ont donc été dans le sens de permettre les amas au champ en intégrant toutefois des balises au niveau des pratiques de gestion.

Projet pilote du MAPAQ

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de son côté, doit compléter sous peu le rapport final de son propre projet pilote auquel ont participé des centaines de producteurs agricoles. Plus de 70 % des amas étaient issus de la production de volailles. Les résultats semblent indiquer également que l'écoulement au cours d'eau est faible.

Comité technique Amas au champ/enclos d'hivernage

Un comité technique *Amas au champ/enclos d'hivernage* a vu le jour à l'automne 2004 à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Outre des représentants du MDDEP, le comité comprenait à l'origine des intervenants du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), de l'Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec (AIAQ) et de Réseau Environnement. Son mandat était de convenir des conditions permettant l'implantation d'amas au champ et d'enclos d'hivernage comme des solutions à l'entreposage étanche des fumiers qui respectent des bases scientifiques et techniques reconnues.

Le Comité a suivi de près les travaux des fédérations spécialisées de l'UPA et du MAPAQ. Il a présenté son rapport final en juin 2008.

RECOMMANDATIONS

En somme, le Comité a indiqué que « sur les bases scientifiques et techniques actuelles, il est possible de mettre en place une approche et des façons de faire permettant une gestion de risque acceptable pour l'exploitant agricole ».

À la lumière des résultats obtenus, le Comité a recommandé que la technique d'entreposage des amas de fumier au champ se fasse selon certaines conditions. Celles-ci portaient sur la mise en place d'un encadrement professionnel et un suivi approprié par un agronome, sur la poursuite de l'acquisition de

nouvelles connaissances dans le but de bonifier et de mettre à jour le *Guide de conception des amas de fumier au champ* (Côté, 2005) de même que sur la formation aux exploitants agricoles pour la bonne gestion des amas au champ et, finalement, sur la sensibilisation et l'information.

Les Éleveurs de volailles du Québec ont transmis leurs réflexions et propositions au MAPAQ sur les recommandations de ce comité technique.

Voici les principaux commentaires et suggestions soumis par les Éleveurs de volailles du Québec :

- les recommandations de l'agronome devaient tenir compte des particularités des sites;
- le suivi par l'agronome devrait se faire en fonction du *Plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF). De ce fait, l'obligation de transmettre un avis de projet devrait être levée;
- compte tenu qu'un suivi par un agronome doit être réalisé, la pertinence d'une certification suivant une formation sur la gestion des amas de fumier au champ devrait être évaluée.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Les résultats des travaux sur les amas au champ ont servi à la rédaction du rapport du Comité technique *Amas au champ/enclos d'hivernage*. Ce rapport a d'ailleurs été utile à la rédaction du projet de *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) et à la mise à jour du *Guide de conception des amas de fumier au champ* (Côté, 2005). Le projet de règlement et le *Guide* devraient tous deux être publiés en 2009. En vertu de la nouvelle réglementation, les amas de fumier au champ seraient permis pour toute exploitation agricole, peu importe sa taille ou sa date d'établissement, selon certaines conditions.

Compostage de volailles

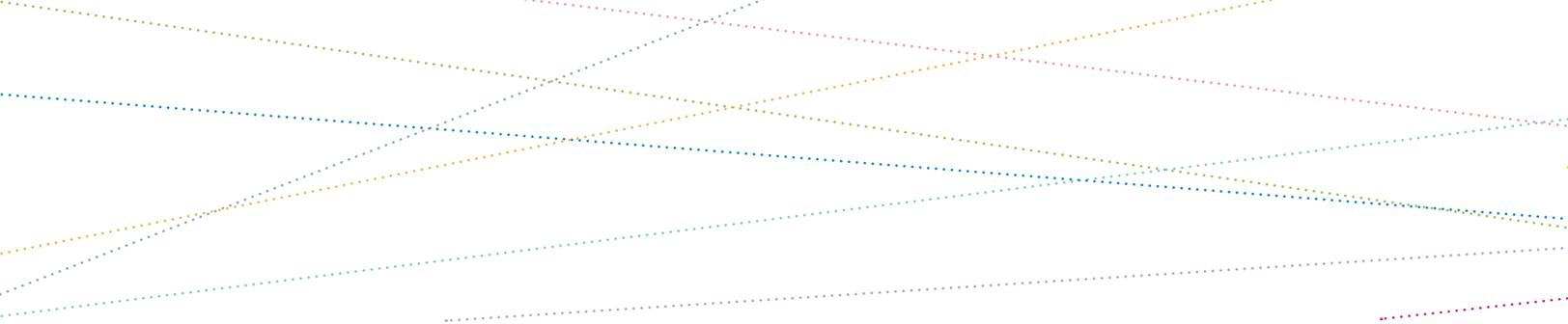
Transport de carcasses de volailles, un pas de plus

Les Éleveurs de volailles du Québec ont fait une demande de modification réglementaire dans le but de permettre le transport des animaux morts d'un site à l'autre d'une même entreprise pour les enfouir ou les composter dans un seul et même endroit.

Le MAPAQ a répondu positivement à cette demande et a mis en place des projets pilotes pour évaluer la façon de procéder pour permettre ces pratiques sous condition de respecter certaines exigences. Le règlement en élaboration devrait entrer en vigueur à l'été 2009.

Formation sur le compostage des carcasses de volailles à la ferme, ça continue

Comme ce fut le cas en 2007, des sessions de formation sur le compostage des carcasses de volailles à la ferme ont été tenues au cours de l'année 2008. Les participants à la formation se voient décerner une attestation de participation au cours. Un permis du MAPAQ est toutefois nécessaire pour exploiter un site de compostage à la ferme.



Gestion de l'offre et négociations à l'OMC

Une année d'intenses négociations et de mobilisation...

Au sein du GO5 Québec et du SM5 Canada, les Éleveurs de volailles du Québec ont été très actifs en 2008 pour protéger la gestion de l'offre.

Le 8 février 2008, le président des négociations portant sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Crawford Falconer, a déposé un texte révisé sur les modalités commerciales. Ce projet de texte a provoqué de vives réactions, autant chez les membres du SM5 Canada et du GO5 Québec que chez les représentants des gouvernements canadiens et québécois. En effet, certaines propositions étaient inacceptables, car elles mettaient carrément en péril les productions de lait, de volaille et d'œufs du Canada.

Un nouveau texte sur les modalités a été rendu public le 19 mai. Encore une fois, le SM5, le GO5 ainsi que le FarmGate 5 et la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) ont dénoncé ce nouveau texte qui menaçait la gestion de l'offre.

Du 21 au 29 juillet, Genève a été le théâtre d'intenses négociations visant à conclure le cycle de Doha. Quelque 30 ministres y étaient présents. Le 29 juillet, le Groupe des sept (G7) (Union européenne, États-Unis, Brésil, Inde, Australie, Japon et Chine) n'a pu arriver à une entente faisant ainsi échouer les négociations. L'échec a été notamment dû à une impasse entre les États-Unis, la Chine et l'Inde concernant une clause de sauvegarde sur les importations agricoles. D'autres éléments ont fait achopper les négociations: le coton en agriculture et les accords sectoriels dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA).

Les sept jours passés à Genève ont permis au président des ÉVQ, M. Martin Dufresne, de renforcer les contacts avec divers ministres et hauts fonctionnaires. En tant que membre de la délégation canadienne, M. Dufresne a rencontré M. Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, et M. Michael Fortier, ministre à cette époque du Commerce international. Il a également rencontré tous les ministres provinciaux de l'Agriculture présents. De plus, les alliances des ÉVQ ont été maintenues avec les organisations agricoles de certains pays clés tels la Norvège, le Japon, la France et la Suisse.

En décembre 2008, M. Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, a tenté *in extremis* de convoquer une réunion ministérielle pour finaliser les modalités avant la fin de l'année.

Les GO5 québécois et canadien ont tout mis en œuvre pour affronter cette autre période critique. Les gouvernements ont été interpellés et plusieurs communications ont été émises afin de manifester fermement la position de tous les producteurs avicoles et laitiers en faveur du maintien de la gestion de l'offre. Dans tout ce branle-bas, une mobilisation générale s'appêtait à être organisée pour inciter tous les producteurs québécois sous gestion de l'offre à faire pression auprès des députés fédéraux et provinciaux dans chacune de leurs régions.

Prétextant une absence de volonté politique nécessaire pour fournir un ultime effort en vue d'un accord, M. Lamy s'est rendu à l'évidence et c'est ainsi que l'année 2008 s'est terminée sans entente.

La dernière proposition sur les modalités relatives à l'agriculture et à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles prévoit d'importantes réductions des tarifs douaniers qui laisseraient libre cours au dumping de produits laitiers et avicoles étrangers sur le marché canadien. Le projet d'entente sur la table permettrait également à ces mêmes pays étrangers de maintenir leurs importantes subventions agricoles.

Les ÉVQ vont continuer d'œuvrer au sein du GO5 et également rencontrer les gouvernements provincial et fédéral pour défendre le système de mise en marché. La menace envers la gestion de l'offre est toujours présente, car la plus récente proposition sur les modalités servira de base à la reprise des négociations à l'OMC et une rencontre ministérielle est à prévoir en 2009.



Équipe québécoise de contrôles des maladies avicoles

Une année bien remplie pour l'ÉQCMA !

Au cours de l'année 2008, l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA) et ses partenaires* ont complété huit projets financés par le programme *Initiative de biosécurité à la ferme* (IBF), un programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada géré par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Des progrès importants ont ainsi été réalisés dans la préparation de l'industrie avicole québécoise face à la menace de l'influenza aviaire ou de toute autre maladie exotique. Voici un sommaire des projets complétés au cours de la dernière année.

Projet de simulation

Le projet le plus mobilisateur a été l'organisation et l'exécution d'une simulation de crise sanitaire. L'activité a été soigneusement préparée par un Comité de planification composé de représentants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de l'ÉQCMA.

Tenue les 5 et 6 juin 2008, cette première simulation en situation réelle a impliqué deux fermes avicoles, une de dindons et l'autre de poules, dans la région agricole de la Beauce. Pour cette activité, l'ÉQCMA a mobilisé plus de 50 professionnels et éleveurs siégeant aux divers comités de l'ÉQCMA. Plusieurs autres participants de l'industrie, du MAPAQ et de l'ACIA ont aussi été mis à contribution dans l'exécution de l'exercice.

Ce projet a démontré le sérieux avec lequel les partenaires de l'industrie avicole québécoise prennent les risques d'une incursion de grippe aviaire ou toute autre maladie avicole à déclaration obligatoire. L'exercice a aussi permis une meilleure compréhension des responsabilités respectives de l'industrie et des instances gouvernementales concernées et à assurer une meilleure collaboration entre elles.

Assistance aux éleveurs

Au cours de la dernière année, l'ÉQCMA a poursuivi le service de sa ligne téléphonique d'urgence 1 88-VOLAILLE (1 888 652-4553) mis à la disponibilité de tous les éleveurs du secteur avicole. Ce service vise à ce que l'ÉQCMA soit rapidement informée de tout cas suspect ou déclaré de maladie à déclaration obligatoire et puisse intervenir dans les plus brefs délais. Afin d'intervenir rapidement sur les fermes en situation de crise, l'ÉQCMA a aussi mis sur pied un réseau d'assistants aux éleveurs. Jusqu'à maintenant, plus de 20 personnes ont été identifiées et formées pour intervenir rapidement sur une ferme et assister l'éleveur dans les premières actions à prendre en situation de crise.

Trousses d'urgence

Afin d'assister l'éleveur concernant les équipements nécessaires à la mise en isolement (quarantaine) de sa ferme et pour la protection individuelle des personnes pouvant être exposées à des oiseaux malades, l'ÉQCMA a aussi complété un projet rendant disponibles des trousseaux d'urgence dans différentes régions du Québec. Un stock additionnel d'équipements est entreposé à Longueuil pour une intervention à plus grande échelle. L'objectif des trousseaux est de fournir les équipements nécessaires pour une période de 24 à 48 heures. Ce délai permettrait à l'ÉQCMA de planifier un approvisionnement plus volumineux de matériel si nécessaire.

Sensibilisation et formation

L'ÉQCMA a aussi investi beaucoup d'efforts en 2008 pour informer et sensibiliser tous les intervenants de la filière avicole à son plan de mesures d'urgence et à la mise en œuvre de bonnes pratiques de biosécurité.

- Les propriétaires d'élevages de basse-cour ont aussi été rejoints au printemps 2008 avec du matériel de sensibilisation adapté à leur situation. Un dépliant et un aimantin, produits à 15 000 exemplaires et distribués dans plus de 300 points de chute à travers le Québec auprès de partenaires de l'ÉQCMA directement en contact avec les propriétaires d'élevages de basse-cour, visaient à les informer des mesures de biosécurité à observer et des procédures de signalement à suivre en cas de maladies dans leurs troupeaux.
- L'ÉQCMA a mis sur pied à l'été 2008 un groupe de travail chargé de développer des protocoles de biosécurité courante et des protocoles en situation d'urgence. Les protocoles publiés en décembre visent trois clientèles cibles : les éleveurs, les visiteurs et les véhicules de service.
- L'ÉQCMA a fait le point sur ses activités auprès des éleveurs de volailles lors des réunions régionales d'information tenues dans les régions de Montérégie-Est, Lanaudière et Québec les 29 et 30 octobre et 4 novembre 2008.



Structure permanente et activités prévues en 2009

Enfin, afin de poursuivre ces activités au-delà du financement accordé par le programme IBF, les partenaires de l'ÉQCMA ont convenu de se doter d'une structure permanente en créant un organisme à but non lucratif qui sera fonctionnel dès le début 2009. Cette structure sera une première au Québec dans le secteur agricole et permettra de servir d'interlocuteur clé auprès des intervenants de l'industrie et des instances gouvernementales dans la prévention et le contrôle des maladies avicoles à déclaration obligatoire. L'année 2009 sera prioritairement consacrée à la mise à jour du *Plan de mesures d'urgence*. Les partenaires ont convenu de financer les activités de l'ÉQCMA, mais ils poursuivront leurs efforts pour obtenir un soutien financier des deux paliers de gouvernement.

* Association des abattoirs avicoles du Québec inc. (AAAQ), Association des acheteurs de volailles du Québec inc. (AAVQ), Association des couvriers du Québec (ACQ), Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ), Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) et Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ).



Marketing et communications

Fusion du marketing et des communications, un plus

Les services du marketing et des communications se sont fusionnés en 2008. Le mandat de ce groupe élargi est double. D'une part, il est responsable de la communication liée au produit pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec. D'autre part, il est responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois aux éleveurs et à l'ensemble des intervenants de l'industrie ainsi qu'au grand public. Le nouveau service fusionné a donc pour mission de :

- promouvoir le poulet et le dindon du Québec en mettant en œuvre un programme complet de publicité, de promotion et de formation;
- gérer l'image de marque des Éleveurs de volailles du Québec;
- s'assurer que toutes les informations touchant les enjeux de la production avicole québécoise circulent bien auprès des éleveurs, des intervenants de la filière et du grand public.

Volet communications

Séances d'information pour les éleveurs de volailles

Afin que les éleveurs soient bien informés sur les grandes questions qui touchent les productions avicoles et l'industrie en général, outre les deux assemblées générales annuelles, trois séances d'information ont été tenues à l'automne pour les éleveurs de volailles dans trois régions, soit Montérégie-Est, Lanaudière et Québec. Ces réunions ont traité, entre autres, des travaux de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA), des négociations à l'OMC, de l'article 58.8 de la sentence arbitrale de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, du *Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme* (PASAF), de l'état des marchés, de la *Convention de mise en marché du poulet au Québec* et des amas au champ.

Bulletin le *Provoqué*... une publication très appréciée

Le bulletin le *Provoqué* est publié 10 mois par année depuis 2003. Cette publication d'une douzaine de pages traite de sujets variés d'intérêt pour tous les éleveurs de volailles du Québec et l'ensemble de la filière.

En 2008, afin de toujours offrir aux éleveurs de volailles des outils répondant à leurs besoins en information, le Service du marketing et des communications a travaillé étroitement avec des étudiants de l'Université de Sherbrooke pour réaliser un sondage dont le but consistait à connaître l'opinion générale des éleveurs à propos du bulletin d'information.

Les résultats du sondage indiquent un haut niveau de satisfaction pour l'ensemble du bulletin. Les répondants sont unanimes : l'information contenue dans le *Provoqué* est d'une qualité irréprochable.

Le sondage a permis d'évaluer quatre paramètres : les habitudes de lecture, le contenu, le design et le mode de distribution. Un questionnaire a été conçu afin de mesurer la satisfaction des lecteurs et d'identifier des pistes d'amélioration du bulletin, au besoin. Le questionnaire a été effectué sous forme d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de 96 éleveurs de poulet et de dindon choisis au hasard, dans toutes les régions du Québec.

Rapport annuel amélioré

Ayant le souci de toujours mieux informer les éleveurs de volailles, le Service du marketing et des communications a revu le contenu et la présentation du présent rapport annuel. Pour plus de clarté et de précision, nous avons créé de nouvelles sections pour les dossiers portant sur la salubrité à la ferme, l'environnement, les négociations à l'OMC et le contrôle des maladies avicoles.

Relations de presse

Les Éleveurs de volailles du Québec entretiennent des relations avec les médias et plusieurs dossiers ont été abordés avec eux en 2008, dont les négociations à l'OMC et la gestion de l'offre, la valeur du quota, le plan de protection du poulet Chantecler et le règlement sur le confinement. Dans le cadre de notre assemblée générale annuelle 2008, une conférence de presse a été tenue avec les représentants des médias désireux de discuter des enjeux de l'heure en production avicole québécoise.

Des étudiants bretons en visite chez nous

Les Éleveurs de volailles du Québec ont reçu à l'automne 2008 un groupe d'étudiants provenant d'un centre de formation agricole en Bretagne. Les étudiants ont rencontré des représentants des ÉVQ afin de mieux comprendre la filière avicole québécoise et le système de commercialisation. Nous leur avons dressé un portrait de l'aviculture au Québec, expliqué la réglementation et la mise en marché des volailles ainsi que présenté le volet marketing : enjeux de l'industrie, données sur la consommation et campagnes du Conseil du poulet du Québec.

Volet marketing Poulet

La concurrence fait des gains. La consommation de poulet est stable.

Le poulet demeure la viande la plus consommée au Canada, mais depuis 2006, la consommation per capita demeure stable à 31,7 kg. De leur côté, le bœuf, le porc, le dindon et le veau ont tous connu des hausses de consommation.

CONSOMMATION DE VIANDES 2003-2008

ANNÉE	POULET		BŒUF		PORC		DINDON		AUTRES		TOTAL PER CAPITA KG
	PER CAPITA KG	PDM* %									
2004	31,1	32 %	30,9	32 %	26,6	28 %	4,4	5 %	3,9	4 %	96,8
2005	31,4	34 %	30,1	33 %	23,0	25 %	4,5	5 %	3,6	4 %	92,5
2006	31,7	34 %	29,8	32 %	23,3	25 %	4,4	5 %	3,7	4 %	93,0
2007	31,7	33 %	30,6	32 %	24,7	26 %	4,5	5 %	3,9	4 %	95,3
2008	31,7**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*Part de marché **Projection Source : PPC

L'innovation: moteur de croissance

Stimuler la croissance de la consommation et répondre aux besoins pointus de leurs clients et des consommateurs en général est une préoccupation importante des Éleveurs de volailles du Québec. Des initiatives ont été prises sur deux fronts:

- des travaux ont été amorcés avec tous les membres de la filière avicole afin d'évaluer la faisabilité de produire du poulet sans antibiotique à grande échelle au Québec;
- une consultation a été faite auprès des éleveurs de produits de spécialité afin de bien cerner leurs besoins et de mettre sur pied un programme de soutien à la commercialisation.



Campagne publicitaire

Le poulet du Québec bien élevé

Nos campagnes publicitaires utilisent le même thème depuis 2005. Elles visent toutes à valoriser le travail de l'éleveur et à l'associer étroitement à l'excellente qualité du poulet québécois. Et avec grand succès d'ailleurs! D'année

en année, nos sondages confirment que nos campagnes contribuent de façon importante à améliorer la perception que les consommateurs ont du poulet du Québec et des éleveurs de poulet du Québec.

Lepoulet.qc.ca: pour tout connaître sur le poulet au Québec

Le site Internet du *Poulet du Québec* est l'outil de marketing de premier plan avec plus de 80 000 visiteurs uniques par mois et plus de 800 000 pages consultées par mois. Sans oublier notre infolettre hebdomadaire dont la diffusion excède 90 000 chaque mercredi.

Le Conseil du Poulet du Québec: en mai, on choisit le poulet du Québec!

En mai, le Conseil du Poulet du Québec a financé une campagne d'affichage extérieur à Montréal et à Québec dans laquelle les partenaires affirmaient d'une seule voix être fiers d'offrir du poulet du Québec à leurs clients. Cet effort a été jumelé à une campagne de relations publiques dont la porte-parole était nulle autre que M^{me} Danielle Ouimet.

Un microsite créé pour l'occasion a généré un achalandage inégalé en mai.

Formation: nouvel envol

Les ateliers de cuisine ont repris en 2008 avec l'arrivée du nouveau chef-cuisinier formateur. Ces ateliers s'adressant principalement aux écoles de cuisine et aux consommateurs sont toujours très recherchés.

Recettes, recettes, recettes: le plaisir de déguster du poulet

Cette année, deux fascicules de recettes ont été produits. Les 500 000 exemplaires du fascicule *Les grillades de Marika* ont été publiés en mai. En septembre, un million d'exemplaires du fascicule *Simple comme bonjour!* ont été distribués à travers la province. Près de 300 livres de recettes ont aussi été vendus en 2008.

Commandites provinciales: place au *Bistro Chez Plume* et à *L'Épopée d'un os de poulet*

Dans le cadre des *Fêtes gourmandes de Lanaudière*, le *Bistro Chez Plume* a connu un franc succès pour sa deuxième année consécutive. La Mère Michèle, tenancière du *Bistro*, a animé les activités sous le chapiteau. De grands chefs lanaudois ont fait découvrir la volaille du Québec grâce à des démonstrations et dégustations culinaires sur le BBQ.

Les Éleveurs de volailles du Québec ont par ailleurs marqué de façon spéciale le 400^e de la Ville de Québec en présentant une prestation théâtrale *L'Épopée d'un os de poulet* au marché public de l'UPA sur le site des *Fêtes de la Nouvelle-France*.



Un sceau de provenance pour *Le Poulet du Québec*

Les Éleveurs de volailles du Québec ont créé un sceau de provenance pouvant être utilisé par nos partenaires commerciaux. L'utilisation du sceau commence à se répandre et permet aux consommateurs de bien identifier le fameux poulet du Québec.

Marketing et communications

Volet marketing Dindon

La production et la consommation sont toujours en croissance.

La croissance de la production québécoise de dindon a connu une forte poussée en 2008 pour atteindre un sommet de 35 531 591 kg.

ANNÉE	2004	2005	2006	2007	2008
VOLUME	31 342 897 kg	31 757 162 kg	32 944 881 kg	33 269 408 kg	35 531 591 kg
CROISSANCE	+0,8 %	+1,3 %	+3,7 %	+1,0 %	+6,8 %

Au Canada, la consommation apparente de 2008 a atteint un niveau record de 149,3 millions de kilogrammes, pulvérisant ainsi de 8,3 millions de kilogrammes le précédent record établi en 2007. Tous les indicateurs convergent. La consommation per capita au Canada devrait augmenter en 2008. Au Québec, selon les plus récentes données publiées par la maison de sondage Ipsos Reid, les ventes au détail de dindon connaissent une croissance nettement supérieure à la croissance des ventes canadiennes.

Plan de commercialisation : un levier de développement important

L'entente de trois ans qui liait les ÉVQ à Olymel et Exceldor a pris fin le 31 décembre 2008. Les objectifs fixés par le Plan en début d'année ont été atteints en grande partie. Depuis 2006, le Plan aura permis de financer de très nombreux projets de nouveaux produits, de promotion et de publicité. L'objectif ultime du Plan est de générer de la production additionnelle et de permettre au Québec de renforcer sa position concurrentielle au Canada.

Lancement de nouveaux produits : une bonne cuvée

Côté restauration, Olymel a introduit le dindon à la façon « osso buco », un produit entièrement cuit présenté dans un sac à cuisson pratique. Côté détail, Exceldor a introduit un filet de dindon mariné à la moutarde à l'ancienne tandis qu'Olymel innovait avec le lancement de rôtis de dindon marbrés aux saveurs de piment et chipotle, de dijon et miel et de tomate et romarin.

Promotion : la continuité

Exceldor a concentré ses efforts sur sa gamme existante de produits : le dindon *Cuire Congelé*, le burger et le haché de dindon.

Olymel a réalisé au cours de l'été 2008 la tournée *L'été goûte bon avec Flamingo* qui a fait la promotion de la gamme complète de produits de dindon Flamingo dans plus d'une centaine de magasins d'alimentation au Québec. Finalement, Flamingo a énergiquement fait la promotion de ses produits de charcuterie.

Enfin, les Éleveurs de volailles du Québec ont poursuivi leurs efforts dans le secteur HRI avec leur programme de représentation générique, l'utilisation de nouveau matériel promotionnel et la publication de bulletins d'information sur le dindon destinés à la restauration. Au détail, le dindon a été l'objet d'une promotion à la SAQ avec les *Cidres du Québec*.

Ledindon.qc.ca : du nouveau au menu

Le site www.ledindon.qc.ca présente depuis 2008 des capsules vidéo culinaires mettant en vedette Cong-Bon Huynh, notre nouveau chef-cuisinier formateur. Ces capsules sont les premières d'une série à produire



en 2009. Des fascicules de recettes électroniques facilement téléchargeables sont aussi disponibles sur le site : *Un voyage autour du monde*, *Dindon sur le BBQ* et *Un monde de saveur avec le dindon haché*.

Globalement, le site du dindon a connu une hausse appréciable d'achalandage en 2008.

Salon HRI : une présence remarquée

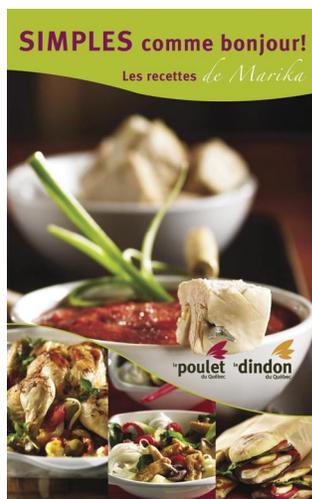
Le *Dindon du Québec* a eu pignon sur rue au *Salon Rendez-vous* en février à la Place Bonaventure à Montréal. À notre kiosque, *Chili au dindon* et *Blanquette de dindon* ont excité bien des papilles !

Commandite provinciale : le dindon en vedette aux Fêtes de la Nouvelle-France

Les *Fêtes de la Nouvelle France* ont permis de faire déguster plus de 11 000 brochettes de dindon marinées à la moutarde à l'ancienne d'Exceldor au kiosque des Éleveurs de volailles du Québec.

Concours La volaille du Québec, ma source d'inspiration : place à la relève

Ce concours s'adresse aux étudiants en cuisine et vise à promouvoir le dindon et le poulet du Québec auprès de la relève. La remise des prix de la 7^e édition avait lieu le 3 mai 2008.



Fascicules de recettes : des incontournables

En 2008, deux fascicules de recettes ont été produits. En mai, 500 000 exemplaires du fascicule *Les grillades de Marika* ont été publiés. En septembre, un million d'exemplaires du fascicule *Simple comme bonjour !* ont été distribués à travers la province. Ces fascicules mettaient en vedette des recettes de dindon et de poulet.

Personnel des ÉVQ

Au service des éleveurs de volailles

Le personnel des Éleveurs de volailles du Québec est réparti à l'intérieur de divers services.

Direction générale – Organise, planifie et contrôle toutes les activités en vue de l'atteinte des objectifs établis par le conseil d'administration.

Administration – Planifie, gère et coordonne toutes les activités reliées aux ressources administratives, financières, humaines et matérielles.

Marketing et communications – Est responsable de la communication liée au produit et principalement conçue pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec. Ce service est également responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois aux éleveurs, à l'ensemble des intervenants de l'industrie et au grand public.

Affaires économiques et programmes – Fournit une vision macro-économique du secteur avicole dans son ensemble. Développe, analyse, interprète et vulgarise un ensemble de données économiques.

Contingement – Voit à l'application et à l'administration des règlements et des conventions sur la mise en marché de la volaille au Québec.



- 1 DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION – **Pierre Fréchette**, directeur général _ **Réjeanne Halde**, secrétaire administrative _ **Sylvie Grenier**, secrétaire _ **Claire Duhamel**, commis-secrétaire-réceptionniste _ **Jocelyne Gauthier**, technicienne comptable _ **Mélanie Savard**, adjointe à l'administration _ **Marcel Coulombe**, directeur général adjoint et responsable du Service contingentement
- 2 MARKETING ET COMMUNICATIONS – **Cong-Bon Huynh**, chef-cuisiner formateur _ **Marylène Jutras**, agente de communication _ **Louise Garon**, secrétaire _ **Christian Dauth**, directeur _ **Monique Daigneault**, agente de publicité et promotion
- 3 PASAF – **Nathalie Robin**, agr., agente de formation
- 4 AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES – **Dany Provençal**, directeur
- 5 CONTINGEMENT – **Ginette Beaudry**, commis _ **Lina Peterkin**, responsable des transferts _ **Maryse Gagnon**, responsable aux guides _ **Chantal Fortin**, coordonnatrice _ **Odile Putod**, secrétaire _ Absente : **Suzanne Hill**, responsable des bilans
- 6 VÉRIFICATIONS, INSPECTIONS ET ENQUÊTES – **André Poitevin**, **Léo Roy** et **Jean-Louis Berthiaume**, inspecteurs.

Syndicats régionaux

01 OUTAOUAIS–LAURENTIDES

Luc Fuoco

15, chemin de la Grande-Côte, bur. 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Tél. : 450 472-0440 Téléc. : 450 472-8386

02 LANAUDIÈRE

Claude Laflamme

110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
Tél. : 450 753-7486 Téléc. : 450 759-7610

03 MAURICIE

Réjean Gervais

230, rue Vachon
Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Tél. : 819 378-4033 Téléc. : 819 371-2712

04 QUÉBEC

Nadia Forget

5185, rue Rideau, C.P. 4000
Québec (Québec) G2E 5S2
Tél. : 418 872-0770 Téléc. : 418 872-3386

05 SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Michel Bernard

3635, rue Panet
Jonquière (Québec) G7X 8T7
Tél. : 418 542-5666 Téléc. : 418 542-3011

06 SAINT-JEAN–VALLEYFIELD

Catherine Turgeon

6, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél. : 450 454-5115 Téléc. : 450 454-6918

07 MONTÉRÉGIE-EST

André Young

3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Tél. : 450 467-1124 ou 774-9154 Téléc. : 450 778-3797

08 CENTRE-DU-QUÉBEC

Stéphane Gagnon

1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Tél. : 819 293-5838 Téléc. : 819 293-6698

09 ESTRIE

Luc Pelletier

4300, boul. Bourque, C.P. 8100
Rock Forest (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 Téléc. : 819 346-2533

10 BEAUCE

Dominique Samson

2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 5L1
Tél. : 418 228-5588 Téléc. : 418 228-3943

11 CÔTE-DU-SUD

Isabelle Desrosiers

1120, 6^e Avenue, bur. 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-3044 Téléc. : 418 856-5199



États financiers au 31 décembre 2008

Rapport des vérificateurs

Aux membres de Éleveurs de volailles du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Éleveurs de volailles du Québec au 31 décembre 2008 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les produits de remises brutes de contributions ne se prêtent pas à une vérification complète à l'aide des procédés de vérification généralement reconnus du Canada. Les produits de remises brutes de contributions sont fondés sur les rapports des acheteurs et il est impossible de déterminer si ces produits correspondent à tous ceux auxquels l'organisme a droit. En conséquence, la vérification de ces produits s'est limitée à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre de kilogrammes de volailles déclaré à l'organisme par les acheteurs et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des remises brutes de contribution, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif à court terme et aux soldes de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les produits de remises brutes de contributions ont tous été comptabilisés, comme il est mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Robert Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ¹

Longueuil, le 24 février 2009

25	Rapport des vérificateurs
26	Produits et charges cumulés
26 à 28	Produits, charges et solde de fonds
	Fonds d'administration du plan conjoint
	Fonds de pénalité du poulet
	Fonds de pénalité du dindon
	Fonds de promotion du poulet
	Fonds de promotion du dindon
29	Évolution des soldes de fonds
30	Flux de trésorerie
30	Bilan
31 à 34	Notes complémentaires

PRODUITS ET CHARGES CUMULÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

PRODUITS

	2008	2007
	\$	\$
Remises brutes de contributions	8 204 798	7 579 441
Contribution nette des abattoirs au plan de commercialisation du dindon	113 888	53 079
Redistribution des contributions par l'Office canadien	211 917	84 917
Pénalités	105 218	127 063
Intérêts	267 058	270 530
Projets		
Organismes sans but lucratif	144 158	117 492
Offices canadiens de commercialisation	57 052	148 436
Autres produits	426 399	314 666
	<u>9 530 488</u>	<u>8 695 624</u>

CHARGES

Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	298 968	314 779
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	2 439 576	2 337 375
Frais d'activités de promotion	2 516 780	2 616 506
Honoraires relatifs aux pénalités	56 487	31 259
Frais d'administration et de secrétariat	2 756 448	2 896 118
Frais d'études et de recherche	33 547	43 552
Frais directs de projets		
Groupe pour la gestion de l'offre (GO5)	71 862	81 747
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	312 881	323 803
Initiative de biosécurité à la ferme (IBF)	145 486	109 161
Frais d'affiliation à l'UPA	386 015	338 118
	<u>9 018 050</u>	<u>9 092 418</u>
	<u>512 438</u>	<u>(396 794)</u>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

PRODUITS

	2008	2007
	\$	\$
Remises brutes de contributions	6 177 067	5 734 993
Intérêts	267 058	270 530
Projets		
Organismes sans but lucratif	144 158	117 492
Offices canadiens de commercialisation	57 052	148 436
Autres produits	212 788	56 594
	<u>6 858 123</u>	<u>6 328 045</u>

CHARGES

Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	298 968	314 779
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	2 439 576	2 337 375
Frais d'administration et de secrétariat	2 756 448	2 896 118
Frais d'études et de recherche	33 547	43 552
Frais directs de projets		
Groupe pour la gestion de l'offre (GO5)	71 862	81 747
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	312 881	323 803
Initiative de biosécurité à la ferme (IBF)	145 486	109 161
Frais d'affiliation à l'UPA	386 015	338 118
	<u>6 444 783</u>	<u>6 444 653</u>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début	413 340	(116 608)
Solde de fonds à la fin	<u>1 571 366</u>	<u>1 687 974</u>
	<u>1 984 706</u>	<u>1 571 366</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS DE PROMOTION DU POULET**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008****PRODUITS**

Remises brutes de contributions
 Redistribution des contributions par l'Office canadien
 Autres produits

CHARGES

Salaires et charges sociales
 Abonnements et frais d'affiliation
 Fournitures de bureau et papeterie
 Frais d'administration - abattoirs
 Frais de communication
 Frais de déplacement
 Frais divers
 Frais généraux de promotion
 Loyer et entretien des locaux
 Créances douteuses (recouvrées)

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début
 Virement du fonds de pénalité - poulet
 Solde de fonds à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS DE PROMOTION DU DINDON**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008****PRODUITS**

Remises brutes de contributions
 Contribution nette des abattoirs au plan de commercialisation
 Redistribution des contributions par l'Office canadien
 Autres produits

CHARGES

Salaires et charges sociales
 Abonnements et frais d'affiliation
 Fournitures de bureau et papeterie
 Frais d'administration - abattoirs
 Frais de communication
 Frais de déplacement
 Frais divers
 Frais généraux de promotion
 Loyer et entretien des locaux
 Créances douteuses (recouvrées)

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début
 Solde de fonds à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

	2008	2007
	\$	\$
	<u>1 266 688</u>	1 131 011
	<u>127 000</u>	
	<u>207 943</u>	<u>248 221</u>
	<u>1 601 631</u>	<u>1 379 232</u>
	<u>189 081</u>	187 496
	<u>1 499</u>	1 089
	<u>2 259</u>	2 988
	<u>25 181</u>	22 471
	<u>4 174</u>	5 548
	<u>7 091</u>	8 802
	<u>7 512</u>	3 933
	<u>1 621 627</u>	1 512 597
	<u>5 965</u>	7 409
	<u>(2 450)</u>	<u>2 450</u>
	<u>1 861 939</u>	<u>1 754 783</u>
	<u>(260 308)</u>	<u>(375 551)</u>
	<u>358 026</u>	733 577
	<u>500 000</u>	
	<u>597 718</u>	<u>358 026</u>
	<u>761 043</u>	713 437
	<u>113 888</u>	53 079
	<u>84 917</u>	84 917
	<u>5 668</u>	<u>9 851</u>
	<u>965 516</u>	<u>861 284</u>
	<u>77 076</u>	79 351
	<u>1 478</u>	868
	<u>1 883</u>	3 479
	<u>14 985</u>	14 057
	<u>4 410</u>	4 897
	<u>8 090</u>	6 562
	<u>7 863</u>	5 964
	<u>540 013</u>	742 351
	<u>1 493</u>	1 744
	<u>(2 450)</u>	<u>2 450</u>
	<u>654 841</u>	<u>861 723</u>
	<u>310 675</u>	<u>(439)</u>
	<u>1 507 348</u>	<u>1 507 787</u>
	<u>1 818 023</u>	<u>1 507 348</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

								2008
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 486 223	2 203 213	323 672	4 013 108	85 143	358 026	1 507 348	5 963 625
Virement interfonds (note 5)		(500 000)		(500 000)		500 000		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	478 696	49 126	(395)	527 427	(65 356)	(260 308)	310 675	512 438
Acquisition d'immobilisations	(22 716)			(22 716)	22 716			
Solde à la fin	1 942 203	1 752 339	323 277	4 017 819	42 503	597 718	1 818 023	6 476 063

								2007
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 562 072	2 111 257	319 824	3 993 153	125 902	733 577	1 507 787	6 360 419
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(38 986)	91 956	3 848	56 818	(77 622)	(375 551)	(439)	(396 794)
Acquisition d'immobilisations	(36 863)			(36 863)	36 863			
Solde à la fin	1 486 223	2 203 213	323 672	4 013 108	85 143	358 026	1 507 348	5 963 625

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes complémentaires au 31 décembre 2008

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'administrer le plan conjoint des éleveurs de volailles du Québec, créé en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes comptables futures

Au 24 février 2009, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. L'organisme n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de l'organisme se détaillent comme suit :

- En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- * Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- * Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- * Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- * Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter de cette date. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits d'intérêts.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les avances à l'UPA sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Notes complémentaires au 31 décembre 2008



Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds et utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers comprennent les fonds suivants :

- Le fonds d'administration du plan conjoint, incluant les activités syndicales, présente les produits et les charges afférents aux activités quotidiennes de l'organisme;
- Le fonds de pénalité - poulet et le fonds de pénalité - dindon présentent les produits et les charges afférents aux pénalités provinciales et nationales;
- Le fonds de promotion du poulet et le fonds de promotion du dindon présentent les produits et les charges liés à la promotion des marchés de la volaille.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de remises brutes de contributions et de promotion générique sont constatés selon le nombre de kilogrammes de production et lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de pénalités sont constatés au moment où ils sont mesurables, c'est-à-dire sur la base des encaissements.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts à l'état des produits et charges.

Notes complémentaires au 31 décembre 2008

9 - LETTRE DE GARANTIE

L'organisme a contracté une lettre de garantie au montant de 5 200 \$ auprès d'un tiers pour un concours lié à la promotion du dindon et du poulet.

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

11 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME APPARENTÉ

L'Union des producteurs agricoles a facturé 690 524 \$ à titre de frais d'affiliation, d'informatique, de loyer et de frais divers (628 647 \$ en 2007). L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisme.

Au 31 décembre 2008, l'organisme a un solde de 71 960 \$ à payer à L'Union des producteurs agricoles (57 320 \$ en 2007). De plus, l'organisme a versé à L'Union des producteurs agricoles un dépôt de loyer de 149 762 \$ présenté au bilan à titre de dépôt - loyer.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les placements et avances portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations de taux d'intérêt.

Les autres passifs financiers de l'organisme ne présentent pas de risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

– Débiteurs:

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des débiteurs. Le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires d'un montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

13 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants:

- S'assurer que l'organisme a la capacité de poursuivre ses activités;
- Respecter ses obligations financières.

L'organisme gère son capital principalement par le biais des sommes reçues des contributions de son plan conjoint.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

14 - ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire a été intentée contre l'organisme et d'autres organismes solidairement pour un montant de 12 108 800 \$ plus les intérêts pour dommages et intérêts.

La Cour supérieure a rendu, en 2008, une décision favorable à l'organisme et a rejeté l'action des demandeurs. Ceux-ci ont porté la cause à la cour d'appel. De l'avis de la direction, cette poursuite est non fondée et, par conséquent aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard. Les pertes résultant de cette poursuite, le cas échéant, seront comptabilisées aux résultats du fonds d'administration du plan conjoint.

Rapport du Comité de vérification

Le Comité de vérification a tenu une rencontre à la fin de l'année financière afin d'examiner les résultats finaux de l'exercice 2008 des Éleveurs de volailles du Québec. À cette occasion, ils ont rencontré les vérificateurs externes mandatés par l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec. Les membres ont pu prendre connaissance des résultats et de l'état des différents fonds administrés, soit le fonds d'administration du *Plan conjoint*, le fonds de promotion du poulet, le fonds de promotion du dindon ainsi que les fonds de pénalités.

Les membres ont également examiné le bilan et l'état de l'évolution de la situation financière et ont discuté des différentes conventions comptables utilisées en 2007 ainsi que des notes complémentaires présentées à l'état financier. Les vérificateurs externes ont fait le point sur les différents dossiers avec les membres du Comité de vérification et ont répondu aux questions des membres du comité.



_ **Martin Dufresne**, Lanaudière _ **Normand Teasdale**, Montérégie-Est _ **Denis Charrois**, Côte-du-Sud

Crédits

Rapport annuel 2008

Les Éleveurs de volailles du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 250

Longueuil (Québec) J4H 4G1

Téléphone: 450 679-0530

Télécopieur: 450 679-5375

Courriel: evq@upa.qc.ca

Site Internet: www.volaillesduquebec.qc.ca

Affiliés à l'Union des producteurs agricoles

Rédaction et révision de textes: **Marie Beaubien**

Design graphique: **McKay+Couture**

Photographie: **Studio Pierre Crevier**

Impression: **Sisca International inc.**

Un merci tout spécial

Nous tenons à remercier les familles suivantes pour avoir si généreusement accepté de participer aux séances de photos réalisées en studio.

(En ordre d'apparition dans le rapport annuel)

René Beauchamp et Danielle Houde, Saint-Félix-de-Valois

Famille Martel: Dominique et Nathalie, Saint-Charles-de-Drummond

Famille Mercier-Sauvé: Laurent Jr, Nathalie, Laurie, Karianne, Laurent, Saint-Esprit

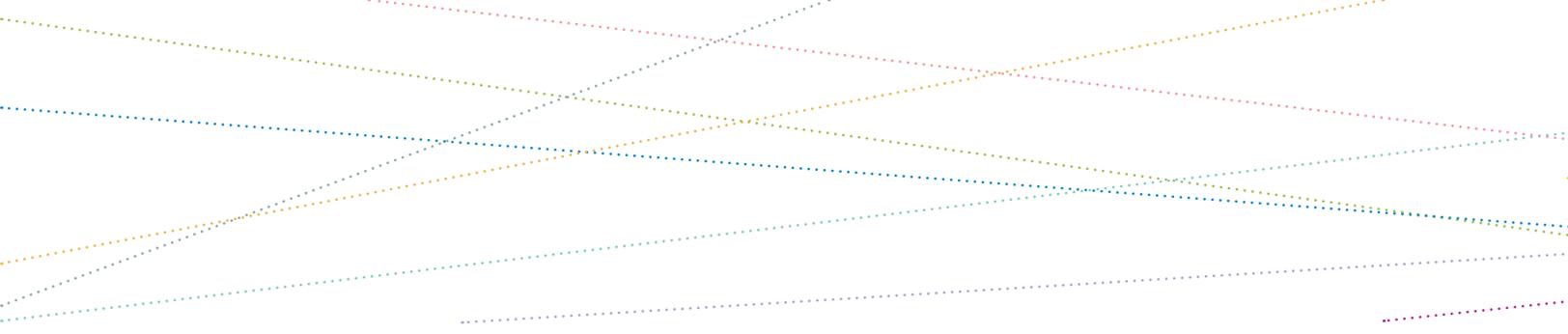
Famille Leblanc: Pierre-Luc, Julie, Émy et Thomas, Saint-Hyacinthe

Famille Benoit: Andréane et Stéphanie, Sainte-Brigitte-des-Saults

Famille Bazinet: Martin, Laurent et Simon, Sainte-Madeleine

Michaël Boulay, Saint-Dominique





WWW.VOLAILLESDUQUEBEC.QC.CA